

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juillet 2021 à 19 h 30 en la salle du conseil, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et webdiffusée, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
Mme Mélanie Brisson, directrice générale adjointe
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 19 h 30.

21-354

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

21-354 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.3 PAROLE AU PUBLIC

- 600, avenue des bâtisseurs (boucle G) – Zone A-808 (dossier reporté)
- 1667, rue Principale – Zone C-302 (dossier reporté)
- 1851, rue Nobel – Zone I-102

21-355 1.4 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2021

2. ADMINISTRATION

21-356 2.1 NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2021

21-357 2.2 MODIFICATION – DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU MOIS D'OCTOBRE 2021

21-358 2.3 ADOPTION – POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT ÉCORESPONSABLE

21-359 2.4 CRÉATION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE – SECTEUR DE LA RUE DE LA FALAISE

-
-
- 21-360 2.5 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE
REDÉVELOPPEMENT – DISTRICT SAINTE-JULIE
- 21-361 2.6 NOMINATION – COMITÉ AVISEUR – ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC –
MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE
- 21-362 2.7 MODIFICATION ET CRÉATION DE POSTES – SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE
- 21-363 2.8 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONES DE
STATIONNEMENT INTERDIT
- 21-364 2.9 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – PASSAGE
POUR PIÉTONS – RUE MAURICE-DUPLESSIS
- 21-365 2.10 AUTORISATION DE DÉPENSE – REPRÉSENTATIONS EN PLEIN AIR
DES MATCHS DE LA COUPE STANLEY
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 21-366 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES
COMPTES À PAYER
- 21-367 3.2 AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE
SAINTE-JULIE INC.
- 21-368 3.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICES
BANCAIRES – CAISSE DESJARDINS DES PATRIOTES
- 21-369 3.4 ATTRIBUTION – REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CONTRÔLE
D'ACCÈS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – PROJET DGI-21-01 –
FONDS DE ROULEMENT
- 21-370 3.5 PROVISION – REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CONTRÔLE
D'ACCÈS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – PROJET DGI-21-01
- 4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 21-371 4.1 DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE
MAIN-D'OEUVRE
- 21-372 4.2 EMBAUCHE – CHEF DE SECTION - RELATIONS AVEC LES CITOYENS
– SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES
CITOYENS
- 21-373 4.3 EMBAUCHE – CHARGÉ DE PROJETS – SERVICE DES
INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS
- 21-374 4.4 EMBAUCHE – INSPECTEUR EN PRÉVENTION – SERVICE DE
SÉCURITÉ INCENDIE
- 5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**
- 21-375 5.1 ADJUDICATION – TRAVAUX DE PLANAGE-ASPALTAGE SUR LE
BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – PROJET SI-21-196, LOT 2
- 21-376 5.2 PROVISION – TRAVAUX DE PLANAGE-ASPALTAGE SUR LE
BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – PROJET SI-21-196, LOT 2

- 21-377 5.3 ADJUDICATION – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CAMION MUNI D'UNE BENNE EN « V » ET ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT – PROJET SA-21-15 – FONDS DE ROULEMENT
- 21-378 5.4 REJET DE SOUMISSION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU DÉGRILLEUR ET INSTALLATION D'UN COMPACTEUR-LAVEUR À L'USINE D'ÉPURATION – PROJET R-1249
- 21-379 5.5 RECONDUCTION DE CONTRAT – TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DES RUES PUBLIQUES SITUÉES DANS DEUX SECTEURS DE LA VILLE – SAISON 2021-2022 – PROJET SA-17-11
- 21-380 5.6 AUTORISATION – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT LOUIS-ARMAND-SAVARIA LOT 1A (SOUS-SOL) – PROJET R-1211, LOT 1A
- 21-381 5.7 AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE EN BORDURE DE L'AUTOROUTE 20 – PROJET R-1261
- 21-382 5.8 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG DE LA VALLÉE ET LA CONSTRUCTION DE RÉSEAUX D'AQUEDUC ET ÉGOUT SANITAIRE – PROJET R-1258, LOT 2
- 6. SERVICE DE L'URBANISME**
- 21-383 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 15 JUIN 2021
- 21-384 6.2 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'INSTALLATION D'UN PANNEAU-INTIMITÉ SUPPLÉMENTAIRE – PROJET INTÉGRÉ DU QUARTIER VILAMO – 115, RUE BÉNARD – ZONE A-806
- 21-385 6.3 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION – VILAMO – LOTS 10, 16, 17, 47 ET 49 DE LA BOUCLE I – RUE JACQUES-SENÉCAL – ZONE A-812
- 21-386 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1133, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER, LOCAL 101A (PORTES ET FENÊTRES VERCHÈRES) – ZONE C-242
- 21-387 6.5 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 9-1791, RUE PRINCIPALE (LA MÈRE EST BELLE) – ZONE C-359
- 21-388 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE MURAL – 2105, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (CLINIQUE FAMILIALE DES HAUTS-BOIS) – ZONE C-417
- 21-389 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 1851, RUE NOBEL (IMPRIMERIE STE-JULIE) – ZONE I-102

21-390 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE –
134-300, RUE DE MURANO (RESTAURANT L’OEUFRIER) –
ZONE M-247

21-391 6.9 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1851, RUE NOBEL
(IMPRIMERIE STE-JULIE) – ZONE I-102

21-392 6.10 NOMINATION – MEMBRE – COMITÉ DE L’ENVIRONNEMENT

21-393 6.11 PROLONGATION DE MANDAT – COMITÉ DE L’ENVIRONNEMENT

21-394 6.12 ADOPTION – PLAN D’ACTION – RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ
À EFFET DE SERRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE
SAINTE-JULIE – PÉRIODE 2021-2031

7. SERVICE DES LOISIRS

8. RÈGLEMENTS

21-395 8.1 ADOPTION – RÈGLEMENT 1149-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149
SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

21-396 8.2 DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA
PROCÉDURE D’ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1174-1
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1174 AFIN D’AUGMENTER LE MONTANT
DE L’EMPRUNT À 2 530 000 \$ POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX
DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUR ET D’AGRANDISSEMENT DES
ATELIERS MUNICIPAUX, D’INSTALLATION D’UNE UNITÉ DE
CLIMATISATION À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE
RICHELIEU-SAINT-LAURENT ET D’INSTALLATION DE DÉBITMÈTRES
ET ACCESSOIRES POUR LE RÉSEAU D’AQUEDUC, AINSI QUE LES
FRAIS CONTINGENTS

9. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

21-397 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

1.4 PAROLE AU PUBLIC

- 600, avenue des bâtisseurs (boucle G) – Zone A-808 (dossier reporté)
- 1667, rue Principale – Zone C-302 (dossier reporté)
- 1851, rue Nobel – Zone I-102

Audition des personnes intéressées

- Aucune intervention.

21-355

ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2021

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 8 juin 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-356

NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2021

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE nommer le conseiller monsieur André Lemay à titre de maire suppléant pour les mois d'août, septembre et octobre 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-357

MODIFICATION – DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU MOIS D'OCTOBRE 2021

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a adopté le calendrier des séances du conseil pour l'année 2021 à la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2020, sous la résolution 20-515;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la date de la séance du conseil du mois d'octobre 2021, initialement prévue le 5 octobre 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

DE tenir la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Julie du mois d'octobre 2021, le vendredi 1^{er} octobre 2021 à 11 h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-358

ADOPTION – POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT ÉCORESPONSABLE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire confirmer son engagement envers le développement durable de sa communauté par l'application d'orientations qui respectent les principes et les meilleures pratiques en approvisionnement;

ATTENDU QUE ces orientations guideront la Ville vers une collectivité viable, vivable et équitable, promouvant la réduction de l'impact écologique des actions municipales et citoyennes afin d'assurer un patrimoine de qualité aux générations actuelles et futures;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des finances lors de la commission administrative du 21 juin 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adopter la *Politique d'approvisionnement écoresponsable de la Ville de Sainte-Julie* jointe en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

La conseillère Mme Lucie Bisson divulgue son intérêt, s'abstient de participer aux délibérations et de voter, car elle est propriétaire d'une résidence à proximité du projet de développement résidentiel de la rue de la Falaise.

21-359

CRÉATION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE – SECTEUR DE LA RUE DE LA FALAISE

ATTENDU QUE les terrains contigus aux lots 5 542 798, 5 542 805, 5 542 808, 5 542 810, 5 542 812, 5 542 814, 5 542 817, 5 542 819, 5 542 821, 5 542 822, 5 542 824, 5 542 825, 5 542 830, 5 542 832, 5 542 834, 5 542 799, 5 545 068 et 5 545 208 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères (ci-après les « Lots », sont une zone de conservation à perpétuité appartenant à la Ville de Sainte-Julie et à Nature-Action Québec;

ATTENDU l'intérêt de la Ville de se porter acquéreur de ces Lots au cours des prochaines années afin d'agrandir la zone de conservation environnante;

ATTENDU la nécessité de protéger, dans l'intervalle, l'intégrité de ces Lots et d'empêcher toute nouvelle construction ou usage susceptible d'en affecter l'état naturel;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'imposer une réserve foncière sur les lots suivants afin d'en faire une aire de conservation naturelle annexée à la zone de conservation de la Ville de Sainte-Julie et de Nature-Action Québec :

Matricule	Cadastre du Québec	Propriétaire	Superficie
1846-88-5507-0-000-0000	5 542 798	DEVELOPPEMENTS HAUTS-BOIS INC.	3 911,300 m ²
1846-98-0529-0-000-0000	5 542 805	DEVELOPPEMENTS HAUTS-BOIS INC.	2 378,600 m ²
1846-98-4632-0-000-0000	5 542 808	DEVELOPPEMENTS HAUTS-BOIS INC.	1 988,500 m ²
1846-98-8033-0-000-0000	5 542 810	DEVELOPPEMENTS HAUTS-BOIS INC.	1 737,400 m ²
1946-08-1134-0-000-0000	5 542 812	DEVELOPPEMENTS HAUTS-BOIS INC.	1 590,900 m ²
1946-08-4035-0-000-0000	5 542 814	DEVELOPPEMENTS HAUTS-BOIS INC.	1 537,900 m ²
1946-08-8937-0-000-0000	5 542 817	DEVELOPPEMENTS HAUTS-BOIS INC.	1 739,600 m ²
1946-18-2339-0-000-0000	5 542 819	DEVELOPPEMENTS HAUTS-BOIS INC.	1 541,300 m ²
1946-18-5641-0-000-0000	5 542 821	DEVELOPPEMENTS HAUTS-BOIS INC.	1 521,600 m ²
1946-18-8944-0-000-0000	5 542 822	DEVELOPPEMENTS HAUTS-BOIS INC.	1 629,400 m ²
1946-28-2048-0-000-0000	5 542 824	DEVELOPPEMENTS HAUTS-BOIS INC.	1 664,600 m ²
1946-28-4949-0-000-0000	5 542 825	DEVELOPPEMENTS HAUTS-BOIS INC.	1 764,300 m ²
1946-28-8047-0-000-0000	5 542 830	DEVELOPPEMENTS HAUTS-BOIS INC.	1 611,500 m ²
1946-38-1344-0-000-0000	5 542 832	DEVELOPPEMENTS HAUTS-BOIS INC.	1 578,900 m ²
1946-38-4753-0-000-0000	5 542 834	DEVELOPPEMENTS HAUTS-BOIS INC.	1 626,200 m ²
1846-87-6874-0-000-0000	5 542 799	DEVELOPPEMENTS HAUTS-BOIS INC.	805,100 m ²
1946-18-2003-0-000-0000	5 545 068	DEVELOPPEMENTS HAUTS-BOIS INC.	9 676,000 m ²
1946-48-1198-0-000-0000	5 545 208	DEVELOPPEMENTS HAUTS-BOIS INC.	1 639,900 m ²

De retenir les services de M. Sylvain Huet, arpenteur-géomètre, pour dresser les plans et descriptions techniques nécessaires à l'imposition de la réserve foncière;

D'autoriser Poupart & Poupart avocats à entreprendre les procédures requises à cette fin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-360

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE REDÉVELOPPEMENT – DISTRICT SAINTE-JULIE

ATTENDU QUE District Sainte-Julie 173 S.E.C. a déposé un plan-projet pour la réalisation d'un important projet de redéveloppement (ci-après le « Projet ») sur le lot 5 542 256 du cadastre du Québec, à l'angle du chemin du Fer-à-Cheval et de la rue de Murano où se trouve actuellement le centre commercial « *Aux portes de la Cité* », lequel devra préalablement être démoli pour faire place au Projet;

ATTENDU QUE le Projet a été exposé et présenté au public le 10 juin 2019, puis lors d'une assemblée d'information et enfin le 28 octobre 2019 lors de la consultation publique prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* dans le cadre du processus d'amendement de la réglementation d'urbanisme, et ce, afin d'en assurer son acceptation sociale, élément fondamental à la décision de la Ville pour en permettre la réalisation;

ATTENDU QUE l'importance du Projet nécessite la conclusion d'une entente entre la Ville et District Sainte-Julie 173 S.E.C., afin notamment, d'en assurer une meilleure intégration dans le cadre bâti à l'entrée de la Ville et d'y prévoir les engagements de chaque partie dans la réalisation de certains travaux d'infrastructures sur le site du Projet et à l'extérieur de celui-ci;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse et la greffière ou la greffière adjointe à conclure, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, et à signer l'entente intitulée « *Entente de redéveloppement* » jointe en annexe de la présente résolution, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-361

NOMINATION – COMITÉ AVISEUR – ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC – MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

ATTENDU QU'une convention d'aide financière est intervenue entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) pour l'octroi d'une subvention à la MRC dans le cadre de la mise en place d'*Accès entreprise Québec*;

ATTENDU QU'aux termes de l'article 4.6 de cette convention, la MRC s'engage à s'adjoindre et animer un comité aviseur d'un minimum de cinq personnes, composé d'acteurs économiques représentatifs du territoire de la MRC, pour orienter et déterminer des pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises de son territoire;

ATTENDU la résolution numéro 2021-06-200 adoptée à la séance ordinaire de la MRC tenue le 10 juin 2021 nommant un représentant de la Ville la plus peuplée du territoire de la MRC à titre de représentant sur le comité aviseur;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est la municipalité locale la plus peuplée du territoire de la MRC;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un représentant de la Ville sur le comité aviseur;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

De nommer M. Pierre Bernardin pour siéger au sein du comité aviseur d'*Accès entreprise Québec* à titre de représentant de la municipalité locale la plus peuplée;

DE transmettre une copie de cette résolution à la MRC de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-362

MODIFICATION ET CRÉATION DE POSTES – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU la nécessité de procéder à une révision et à une redistribution des tâches des différents postes faisant partie de la structure organisationnelle du Service de sécurité incendie, dans le but de permettre à cette structure d'évoluer en fonction de ses besoins actuels et futurs;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport présenté par le Service de sécurité incendie lors de la commission administrative du 14 juin 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

De modifier, à compter du 7 juillet 2021 :

- le poste de chef aux opérations-prévention par le poste de chef de division de la gestion des risques;
- le poste de chef aux opérations intervention-formation par le poste de chef de division de la planification des secours;

DE créer, à compter du 7 juillet 2021 :

- le poste de chef à la formation et au maintien de compétence, à temps partiel;

DE mettre fin à l'affectation temporaire du lieutenant-instructeur lorsque le titulaire quittera son emploi en décembre 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-363

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONES DE STATIONNEMENT INTERDIT

ATTENDU les recommandations formulées par le comité de sécurité publique lors de la réunion tenue le 14 juin 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 28 juin 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'installer des panneaux de stationnement interdit de part et d'autre de la rue D'Auteuil, entre les adresses civiques 1 et 18, ainsi que sur la rue Charles-De Longueuil, près de l'intersection de la rue D'Auteuil, le tout conformément au plan numéro CSP-14juin-2.1 joint en annexe de la présente résolution;

D'installer des panneaux de stationnement interdit sur le boulevard N.-P.-Lapierre, aux abords du parc de la Coulée, le tout conformément au plan numéro CSP-14juin-2.3 joint en annexe de la présente résolution;

D'installer des panneaux de stationnement interdit sur le boulevard N.-P.-Lapierre, du côté ouest, entre la place de Clairvaux et la rue de l'Église, le tout conformément au plan numéro CSP-14juin-3 joint en annexe à la présente résolution;

D'installer des panneaux de stationnement interdit dans la partie extérieure de la courbe de la rue des Frênes, le tout conformément au plan numéro CSP-14juin-8 joint en annexe de la présente résolution;

D'installer des panneaux de signalisation de stationnement interdit dans la partie extérieure de la courbe de la rue Normand-Hudon, le tout conformément au plan numéro CSP-14juin-14 joint en annexe de la présente résolution;

D'installer des panneaux de stationnement interdit, du lundi au vendredi, entre 7 h et 18 h, dans la partie extérieure de la courbe de la place de Chenonceau, le tout conformément au plan numéro CSP-14juin-16 joint en annexe;

D'installer des panneaux de signalisation de stationnement interdit sur la rue de la Coulée, face au côté latéral des propriétés sises aux 1953 et 1973, rue Principale, le tout conformément au plan numéro CSP-14juin-21 joint en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-364

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – PASSAGE POUR PIÉTONS – RUE MAURICE-DUPLESSIS

ATTENDU la recommandation formulée par le comité de sécurité publique lors de la réunion tenue le 14 juin 2021, soit d'installer deux panneaux de passage pour piétons sur la rue Maurice-Duplessis afin de baliser la traverse piétonnière à être peinte au sol, de part et d'autre de la rue;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 28 juin 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'installer deux panneaux de passage pour piétons sur la rue Maurice-Duplessis, le tout conformément au plan numéro CSP-14juin-4 joint en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-365

AUTORISATION DE DÉPENSE – REPRÉSENTATIONS EN PLEIN AIR DES MATCHS DE LA COUPE STANLEY

ATTENDU QUE l'équipe de hockey les Canadiens de Montréal est en finale de la Coupe Stanley pour la première fois depuis 1993;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a mandaté la firme Ranger Son Éclairage pour l'organisation des représentations en plein air des matchs de la coupe Stanley à la pente à glisser;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser une dépense au montant de 9 198 \$, toutes taxes comprises, par représentation en plein air des matchs de la Coupe Stanley, jusqu'à concurrence d'un maximum de cinq (5) représentations, à la compagnie Maintenance Rafa inc. (Ranger Son Éclairage), située au 1465, rue Girouard, Longueuil, Québec, J4K 5C4;

D'autoriser le trésorier à effectuer le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-366

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 4 juin 2021 au 1^{er} juillet 2021 :

▪ Liste F-2021-13	Chèques à ratifier	14 597 124,08 \$
▪ Liste F-2021-14	Comptes à payer	4 542 323,58 \$

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 4 juin 2021 au 1^{er} juillet 2021 apparaissant sur les listes F-2021-13 et F-2021-14;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer;

D'autoriser le trésorier à émettre des chèques pour le paiement des comptes fournisseurs à payer durant le mois de juillet 2021 et que ces chèques soient présentés par la suite aux membres du conseil pour ratification à une séance ordinaire du conseil subséquente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-367

AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE SAINTE-JULIE INC.

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière extraordinaire de l'Association du hockey mineur de Sainte-Julie inc., ci-après « l'Association »;

ATTENDU QUE la pandémie actuelle et l'arrêt complet des activités de l'Association au début de l'automne dernier ont eu un impact majeur sur la situation financière de l'organisme pour sa saison 2020-2021;

ATTENDU QUE l'Association ne dispose pas de surplus lui permettant d'absorber ces pertes financières importantes;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'accorder une aide financière de 15 000 \$ à l'Association du hockey mineur de Sainte-Julie inc. pour sa saison 2020-2021;

D'accorder une aide financière de cent vingt et une (121) heures de glace, au taux horaire de 79,32 \$, taxes incluses, pour un total de 9 597,72 \$, à l'Association du Hockey mineur de Sainte-Julie.

QUE cette aide financière soit remboursée à la Ville de Sainte-Julie dans l'éventualité où l'Association du hockey mineur de Sainte-Julie inc. reçoit une aide financière liée aux pertes dues à la pandémie d'un programme gouvernemental ou de sa fédération, jusqu'à concurrence du montant de l'aide financière qui est versée par la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-368

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICES BANCAIRES – CAISSE DESJARDINS DES PATRIOTES

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins des Patriotes fournit les services bancaires à la Ville de Sainte-Julie depuis dix (10) ans et que l'entente actuelle arrive à échéance;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas l'obligation d'effectuer une demande de soumissions pour les services bancaires qu'elle utilise dans le cadre de ses opérations, car les revenus sont plus élevés que les dépenses;

ATTENDU QUE les conditions offertes par les concurrents de Desjardins sont équivalentes en terme de revenus nets pour la Ville;

ATTENDU QUE la Ville est satisfaite des services reçus;

ATTENDU les coûts administratifs importants engendrés par un changement d'institution financière;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de services bancaires à intervenir avec la Caisse Desjardins des Patriotes pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024, avec possibilité de reconduction annuelle jusqu'à concurrence de deux (2) années additionnelles, aux mêmes conditions.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-369

ATTRIBUTION – REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CONTRÔLE D'ACCÈS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – PROJET DGI-21-01 – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE le système de contrôle d'accès de la Ville de Sainte-Julie, servant à gérer de façon centralisée les accès aux différents bâtiments et infrastructures, est désuet et doit être remplacé;

ATTENDU QU'une recherche de prix auprès de plusieurs fournisseurs de service potentiels a été effectuée;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des finances lors de la commission administrative du 5 juillet 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat numéro DGI-21-01 concernant le remplacement du système de contrôle d'accès de la Ville de Sainte-Julie au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Protect-IP Solutions Globales, située au 6805, boulevard Thimens, Montréal, Québec, H4S 2C7, pour un montant de 30 601,94 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de service de cette entreprise datée du 1^{er} juin 2021;

QUE cet achat totalisant 31 139,62 \$ (taxes nettes) soit payé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans, en cinq (5) versements égaux pour les années 2022 à 2026.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-370

PROVISION – REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CONTRÔLE D'ACCÈS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – PROJET DGI-21-01

ATTENDU l'adjudication du contrat DGI-21-01 pour les travaux de remplacement du système de contrôle d'accès de la Ville de Sainte-Julie à l'entreprise Protect-IP Solutions Globales pour un montant de 30 601,94 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 3 500 \$, portant la dépense autorisée à 34 101,94 \$;

DE requérir la recommandation préalable du coordonnateur des technologies de l'information et des télécommunications et l'approbation du directeur général avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-371

DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire ou étudiant et la liste de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter l'embauche des personnes suivantes selon les modalités ci-dessous:

MOUVEMENT DE PERSONNEL (personnel régulier)			
Nom	Statut	Mouvement	Date d'entrée en vigueur
Monia Gaudet	Syndiqué	Agente de bureau à la bibliothèque à secrétaire de direction au Service de l'urbanisme	4 octobre 2021

ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Hélène B. Bouchard	Syndiqué	Agente au service à la clientèle surnuméraire	21 juin 2021
Kevin Charos	Syndiqué	Appariteur-concierge surnuméraire	23 juin 2021
William Champagne Lemieux	Syndiqué	Appariteur-concierge surnuméraire	22 juin 2021
Service des loisirs			
Élizabeth FORTIER	Étudiant	Animatrice au service d'accueil	28 juin 2021
Kelly BEAULÉ	Étudiant	Animatrice au service d'accueil	28 juin 2021
Mathieu LAVOIE	Étudiant	Préposé aux prêts d'embarcations	26 juin 2021

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-372

EMBAUCHE – CHEF DE SECTION - RELATIONS AVEC LES CITOYENS – SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit pourvoir au poste de chef de section - relations avec les citoyens au Service des communications et relations avec les citoyens, poste laissé vacant depuis le départ de Mme Julie Millotte;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 5 juillet 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Stéphanie Primiani à titre de chef de section - relations avec les citoyens au Service des communications et relations avec les citoyens, à compter du 12 juillet 2021, et ce, selon les conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-373

EMBAUCHE – CHARGÉ DE PROJETS – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit pourvoir au poste de chargé de projets au Service des infrastructures et gestion des actifs, poste laissé vacant par le départ de Mme Mélissa Pagé;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 5 juillet 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'embaucher M. Mickaël Leblanc au poste de chargé de projets au Service des infrastructures et gestion des actifs, à compter du 30 août 2021, et ce, selon les conditions de travail prévues à la convention collective de travail en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-374

EMBAUCHE – INSPECTEUR EN PRÉVENTION – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit pourvoir au poste d'inspecteur en prévention au Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 5 juillet 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'embaucher M. Jean-François Perron au poste d'inspecteur en prévention au Service de sécurité incendie, à compter du 2 août 2021, et ce, selon les conditions de travail prévues à la convention collective de travail en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-375

ADJUDICATION – TRAVAUX DE PLANAGE-ASPHALTAGE SUR LE BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – PROJET SI-21-196, LOT 2

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de planage-asphaltage sur le boulevard Armand-Frappier;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 21 juin 2021 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 28 juin 2021;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat numéro SI-21-196, lot 2 concernant les travaux de planage-asphaltage sur le boulevard Armand-Frappier, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Eurovia Québec Construction inc., située au 100, chemin de la Carrière, Carignan, Québec, J3L 0N5, pour un montant de 292 539,08 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 21 juin 2021;

QU'une somme de 315 000 \$ de l'excédent accumulé affecté au pavage soit utilisée afin de financer ce contrat et les frais contingents liés à celui-ci.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-376

PROVISION – TRAVAUX DE PLANAGE-ASPALTAGE SUR LE BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – PROJET SI-21-196, LOT 2

ATTENDU l'adjudication du contrat SI-21-196, lot 2 pour les travaux de planage-asphaltage sur le boulevard Armand-Frappier à l'entreprise Eurovia Québec Construction inc. pour un montant de 292 539,08 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE, lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 7 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 20 477,74 \$, portant la dépense autorisée à 313 016,82 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-377

ADJUDICATION – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CAMION MUNI D'UNE BENNE EN « V » ET ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT – PROJET SA-21-15 – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour la fourniture et la livraison d'un camion dix (10) roues neuf muni d'une benne en « V » et équipements de déneigement;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 14 juin 2021 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 5 juillet 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat numéro SA-21-15 concernant la fourniture et la livraison d'un camion dix (10) roues neuf muni d'une benne en « V » et équipements de déneigement à la compagnie Robitaille Équipement inc., située au 180, rue de Sidney, Saint-Augustin-de-Desmaures, Québec, G3A 0P3, pour un montant de 296 197,88 \$, toutes taxes comprises;

D'autoriser une dépense pour le lettrage et des accessoires d'une valeur de 1 000 \$, toutes taxes comprises;

QUE ces achats totalisant 297 197,88 \$ (taxes nettes) soient payés par le fonds de roulement et remboursables sur une période de dix (10) ans, en dix (10) versements égaux pour les années 2022 à 2031;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis lors de la livraison du véhicule;

D'autoriser la disposition du camion de déneigement/saleuse de la Ville de Sainte-Julie (unité 420) et des équipements associés;

D'autoriser le directeur adjoint du Service des infrastructures et gestion des actifs à signer tout document requis pour donner effet à la disposition de l'unité 420 et des équipements.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-378

REJET DE SOUMISSION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU DÉGRILLEUR ET INSTALLATION D'UN COMPACTEUR-LAVEUR À L'USINE D'ÉPURATION – PROJET R-1249

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publique concernant des travaux de remplacement du dégrilleur et installation d'un compacteur-laveur à l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 29 juin 2021 conformément à la loi;

ATTENDU QU'une seule soumission a été déposée;

ATTENDU QUE le prix de cette soumission dépasse l'estimation prévue pour ces travaux;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est réservé le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 5 juillet 2021;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE rejeter, à toutes fins que de droit, la soumission de Construction Deric inc. concernant les travaux de remplacement du dégrilleur et installation d'un compacteur-laveur à l'usine d'épuration, projet R-1249.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-379

RECONDUCTION DE CONTRAT – TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DES RUES PUBLIQUES SITUÉES DANS DEUX SECTEURS DE LA VILLE – SAISON 2021-2022 – PROJET SA-17-11

ATTENDU l'adjudication du contrat SA-17-11 pour les travaux de déneigement des rues publiques situées dans deux (2) secteurs de la ville, pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, avec possibilité de reconduction pour deux (2) années additionnelles, soit pour les saisons 2020-2021 et 2021-2022, à la compagnie Excavation E.S.M. inc., lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 août 2017, résolution 17-412;

ATTENDU l'autorisation d'une dépense supplémentaire pour le déneigement de certains tronçons de rues additionnels pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 juin 2019, résolution 19-378;

ATTENDU le renouvellement du contrat SA-17-11 pour la saison hivernale 2020-2021, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 septembre 2020, résolution 20-442;

ATTENDU QUE conformément au devis de soumission, la Ville de Sainte-Julie peut renouveler ce contrat pour la saison hivernale 2021-2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 28 juin 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE renouveler, pour la saison hivernale 2021-2022, le contrat pour les travaux de déneigement des rues publiques situées dans deux secteurs de la ville, à la compagnie Excavation E.S.M. inc., située au 1361, boulevard Lionel-Boulet, Varennes, Québec, J3X 1P7, selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour un montant de 78 369,83 \$, toutes taxes comprises, portant la valeur totale du contrat à 350 316,81 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-380

AUTORISATION – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT LOUIS-ARMAND-SAVARIA LOT 1A (SOUS-SOL) – PROJET R-1211, LOT 1A

ATTENDU l'adjudication du contrat R-1211, lot 1A concernant les travaux de réaménagement du bâtiment Louis-Armand-Savaria lot 1A (sous-sol) à la compagnie 2BR Construction inc., lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 novembre 2020, résolution 20-541;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce contrat, des modifications ont été apportées aux travaux, lesquelles n'affectent pas la nature de ce dernier;

ATTENDU QUE, conformément au *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle*, la Ville de Sainte-Julie peut autoriser une dépense supplémentaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 28 juin 2021;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 94 137,78 \$ pour le contrat R-1211, lot 1A concernant les travaux de réaménagement du bâtiment Louis-Armand-Savaria lot 1A (sous-sol), adjugé à la compagnie 2BR Construction inc., portant la valeur totale du contrat R-1211, lot 1A à 374 355,74 \$, toutes taxes comprises;

D'autoriser le trésorier à effectuer le paiement de cette dépense;

QU'une somme de 85 960,34 \$ de l'excédent accumulé affecté aux immobilisations soit utilisée afin de financer cette dépense supplémentaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-381

AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – PROJET R-1261 – CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE EN BORDURE DE L'AUTOROUTE 20

ATTENDU le projet R-1261 visant la construction d'une piste cyclable en bordure de l'autoroute 20, entre le boulevard Armand-Frappier et le rang de la Vallée;

ATTENDU QU'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après « MELCC »), est requise pour procéder auxdits travaux;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un responsable de la société WSP Canada inc., entreprise mandatée pour l'étude d'avant-projet, à procéder à cette demande d'autorisation;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 5 juillet 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'autoriser la directrice de projets de la société WSP Canada inc. à soumettre, pour les travaux précités, une demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par l'ingénieur maître des travaux, indiquant que ceux-ci ont été réalisés en conformité avec l'autorisation accordée par le MELCC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-382

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG DE LA VALLÉE ET LA CONSTRUCTION DE RÉSEAUX D'AQUEDUC ET ÉGOUT SANITAIRE – PROJET R-1258, LOT 2

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles d'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du conseil;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions pour le projet R-1258, lot 2 concernant des services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de réfection du rang de la Vallée et la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-383

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 15 JUIN 2021

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 15 juin 2021 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative du 28 juin 2021;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 juin 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-384

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'INSTALLATION D'UN PANNEAU-INTIMITÉ SUPPLÉMENTAIRE – PROJET INTÉGRÉ DU QUARTIER VILAMO – 115, RUE BÉNARD – ZONE A-806

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept pour l'installation d'un panneau-intimité supplémentaire à la limite arrière de la partie privative de l'unité située au 115, rue Bénard, faisant partie du projet intégré Vilamo, soumis par le propriétaire, et ce, conformément à la résolution 499.9.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 juin 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-385

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION – VILAMO – LOTS 10, 16, 17, 47 ET 49 DE LA BOUCLE I – RUE JACQUES-SENÉCAL – ZONE A-812

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction d'habitations unifamiliales de la boucle I du projet Vilamo (rue Jacques-Sénécal), préparés par la compagnie Évolution architecture inc. et datés du 7 juin 2021, concernant les cinq (5) modèles de résidences proposés pour les lots 10, 16, 17, 47 et 49 de la boucle I, et ce, conformément à la résolution 499.4.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 juin 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-386

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE –
1133, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER, LOCAL 101A (PORTES ET FENÊTRES
VERCHÈRES) – ZONE C-242**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par la compagnie Groupe Enseignes Dominion et datés du 2 juin 2021, pour la place d'affaires Portes et Fenêtres Verchères, située au 1133, boulevard Armand-Frappier, local 101A, et ce, conformément à la résolution 499.3.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 juin 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-387

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT
D’AFFICHAGE – 9-1791, RUE PRINCIPALE (LA MÈRE EST BELLE) – ZONE C-359**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'affichage, préparés par la compagnie Groupe Enseignes Dominion et datés du 19 avril 2021, pour la place d'affaires La mère est belle, située au 1791, rue Principale, local 9, et ce, conditionnellement à ce que l'ensemble des composantes de l'enseigne, comprenant lettrage et logo, soit en relief par rapport à la surface sur laquelle elles sont apposées;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-388

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE MURAL –
2105, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (CLINIQUE FAMILIALE DES HAUTS-BOIS)
– ZONE C-417**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage mural, préparés par la compagnie Groupe MD et datés du 27 mai 2021, pour les enseignes du bâtiment commercial localisé au 2105, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution 499.6.21 adoptée par le comité consultatif d’urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 juin 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-389

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AMÉNAGEMENT DU
STATIONNEMENT ET D’AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 1851, RUE NOBEL
(IMPRIMERIE STE-JULIE) – ZONE I-102**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’aménagement du stationnement, préparés par Jacques Monty, architecte, et datés du 6 mai 2021, ainsi que celui relatif à l’aménagement paysager préparé par Louis Dubuc, architecte paysagiste, et daté du mois de mai 2021, pour la place d’affaires Imprimerie Ste-Julie, située au 1851, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 499.7.21 adoptée par le comité consultatif d’urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 juin 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-390

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 134-300, RUE DE
MURANO (RESTAURANT L’OEUFRIER) – ZONE M-247**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par la compagnie Sticky Media et datés du 14 avril 2021, pour la place d'affaires Restaurant L'Oeufrier, située au 300, rue de Murano, local 134, et ce, conformément à la résolution 499.5.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 juin 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-391

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1851, RUE NOBEL
(IMPRIMERIE STE-JULIE) – ZONE I-102**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept pour l'agrandissement du bâtiment industriel situé au 1851, rue Nobel a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept de construction, préparés par Jacques Monty, architecte, et datés du 10 octobre 2019;

ATTENDU QUE le projet concerne l'agrandissement du bâtiment industriel, dans lequel œuvre la place d'affaires Imprimerie Ste-Julie;

ATTENDU QU'il s'agit d'un agrandissement au sol de 324 mètres carrés, sur deux (2) étages, prévu du côté latéral gauche du bâtiment existant, soit dans l'espace libre formé par le décroché en façade, et d'une hauteur qui atteindra sensiblement la même que celle de la partie existante de l'entrepôt à l'arrière du bâtiment;

ATTENDU QUE l'implantation proposée nécessite l'octroi d'une dérogation mineure quant à la largeur de l'aire d'isolement requise entre le mur avant du bâtiment et l'aire de stationnement, et ce, sur la moitié de la largeur de la section agrandie, correspondant à la partie en avancée par rapport au reste du mur avant du bâtiment;

ATTENDU QUE l'aire d'isolement proposée présente une largeur de 1,175 mètre, plutôt que de deux (2) mètres, tel que prévu à l'article 5.6.2.2 du *Règlement de zonage 1101*, tandis que l'aire d'isolement longeant la façade avant du bâtiment est conforme à la réglementation, étant en l'espèce d'une largeur de 2,1 mètres;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 479.12.19 adoptée lors de son assemblée tenue le 19 novembre 2019, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure pour l'agrandissement du bâtiment industriel, situé au 1851, rue Nobel (Imprimerie Ste-Julie) afin d'autoriser :

- une aire de stationnement localisée à une distance de 1,1 mètre du mur avant du bâtiment principal agrandi, plutôt qu'à une distance de deux (2) mètres, contrairement aux dispositions de l'article 5.6.2.2 du *Règlement de zonage 1101*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-392

NOMINATION – MEMBRE – COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE le troisième et dernier mandat de Mme Élyse-Claude Léveillé, à titre de membre du comité de l'environnement, s'est terminé le 1^{er} juillet 2021;

ATTENDU la nécessité de combler ce poste;

ATTENDU QU'un avis public d'appel de candidatures a été publié du 26 août au 14 septembre 2020 sur les différentes plateformes de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE la candidature de M. Maxime Fournier a été mise en banque pendant une période de 24 mois, advenant qu'un poste se libère durant ce délai;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service de l'urbanisme lors de la commission administrative du 28 juin 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE nommer M. Maxime Fournier à titre de membre du comité de l'environnement pour une période de deux (2) ans, débutant à compter du 1^{er} septembre 2021 et prenant fin le 1^{er} septembre 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-393

PROLONGATION DE MANDAT – COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE le deuxième mandat de Mme Isabelle Tardif, à titre de membre du comité de l'environnement, s'est terminé le 1^{er} juillet 2021;

ATTENDU QUE conformément aux règles de régie interne du comité de l'environnement, le mandat d'un membre non permanent peut être renouvelé deux (2) fois pour une durée de deux (2) ans;

ATTENDU QUE Mme Isabelle Tardif a accepté de prolonger son mandat au sein du comité de l'environnement;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service de l'urbanisme lors de la commission administrative du 21 juin 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE prolonger le mandat de Mme Isabelle Tardif pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-394

ADOPTION – PLAN D'ACTION – RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – PÉRIODE 2021-2031

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a adhéré au programme *des Partenaires dans la protection du climat* (PPC) en 2019, résolution 19-242;

ATTENDU QUE le PPC est divisé en cinq (5) grandes étapes, soit l'établissement d'un inventaire et de prévisions des émissions de gaz à effet de serre, l'établissement d'un objectif de réduction des émissions, l'élaboration d'un plan d'action local, la mise en œuvre du plan d'action local ou d'une série d'activités et enfin la surveillance des progrès et la présentation des résultats;

ATTENDU QU'un mandat pour l'élaboration d'un inventaire et d'un plan d'action local pour chacune des municipalités de la MRC de Marguerite-D'Youville (MRC) a été octroyé par cette dernière à la firme Enviro-Accès en 2020;

ATTENDU QU'il est justifié que la Ville de Sainte-Julie se dote d'un plan d'action de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour la période 2021-2031, conformément au PPC;

ATTENDU QUE le plan d'action de la Ville de Sainte-Julie fixe une cible potentielle de réduction de 17,2 % des gaz à effet de serre sur son territoire pour la période 2021-2031;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adopter le plan d'action pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour la Ville de Sainte-Julie pour la période 2021-2031;

De désigner le directeur du Service de l'urbanisme à titre de personne responsable de l'application et de la surveillance de la mise en œuvre des activités du plan d'action.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-395

ADOPTION – RÈGLEMENT 1149-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 8 juin 2021, sous le numéro 21-350;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
 APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1149-15 modifiant le Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-396

DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1174-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1174 AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 2 530 000 \$ POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUR ET D'AGRANDISSEMENT DES ATELIERS MUNICIPAUX, D'INSTALLATION D'UNE UNITÉ DE CLIMATISATION À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT ET D'INSTALLATION DE DÉBITMÈTRES ET ACCESSOIRES POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
 APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement concernant le *Règlement 1174-1 modifiant le Règlement 1174 afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 2 530 000 \$ pour payer le coût des travaux de réaménagement de la cour et d'agrandissement des ateliers municipaux, d'installation d'une unité de climatisation à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et d'installation de débitmètres et accessoires pour le réseau d'aqueduc, ainsi que les frais contingents*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Mme Roy mentionne que la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le lundi 16 août 2021 à 19 h 30.
- Mme Roy souhaite de très belles vacances à tous.
- Mme Roy mentionne qu'il est essentiel d'être vacciné et que la 2^e dose est tout aussi importante que la 1^e dose afin de se protéger collectivement et revenir le plus rapidement possible à une vie normale. Tous ont hâte de pouvoir participer aux spectacles, à toutes les belles activités municipales sur la pente à glisser et de pouvoir se rassembler et partager ensemble.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

- Les conseillers souhaitent un bel été à tous et donnent rendez-vous aux citoyens, demain, à la pente à glisser, pour la diffusion en direct du 5^e match de la finale de hockey opposant le Canadien de Montréal contre le Lightning de Tampa Bay.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jacques Blanchard

- M. Blanchard demande à quel endroit auront lieu les travaux de resurfaçage sur le boulevard Armand-Frappier.

Réponse : Mme Roy mentionne qu'il s'agit du tronçon près des concessionnaires automobiles. Par ailleurs, il n'y aura pas de travaux de resurfaçage sur la voie où les véhicules se stationnent, du côté de l'autoroute 20.

M. André Racicot

- M. Racicot, demeurant sur la montée des Quarante-Deux, entretient les membres du conseil sur deux dossiers qui le préoccupent beaucoup, soit la construction de la dernière boucle du projet Vilamo qui fait en sorte que les terrains seront plus hauts que ceux des autres propriétés de la montée des Quarante-Deux. Selon des représentants de la Ville, les terrains seront plus hauts d'à peine 16 pouces et qu'un aménagement paysager y sera prévu, alors que d'autres personnes prétendent que les terrains seront plus hauts de 5 pieds.
- M. Racicot apprécierait que la Ville s'assure que cette hauteur de 16 pouces sera respectée. De plus, il demande que la Ville respecte ces normes à court et à long terme. Finalement, M. Racicot aurait apprécié qu'une réunion ait eu lieu avant de débiter les travaux de construction du projet Vilamo.

Mme Roy mentionne qu'il y a eu de telles rencontres. Pour ce qui est de la hauteur des nouveaux terrains, une attention toute particulière sera faite afin qu'elle soit de 16 pouces et que tous les nouveaux terrains se drainent bien pour éviter des problèmes d'eau sur les terrains ayant façade sur la montée des Quarante-Deux. Mme Roy mentionne qu'il y aura un dénivelé de terrain qui fera en sorte que l'eau n'ira pas sur les propriétés de la montée des Quarante-Deux. De plus, un aménagement paysager sera fait afin de créer une zone tampon entre le nouveau projet Vilamo et les propriétés de la montée des Quarante-Deux, créant ainsi un écran visuel intéressant.

- M. Racicot mentionne qu'il est difficile de parler à son conseiller. Mme Roy mentionne que les conseillers répondent aux citoyens. Cependant, lorsqu'il s'agit de questions plus techniques, les professionnels à la Ville sont mieux placés pour répondre aux citoyens.
- Le deuxième dossier qui préoccupe M. Racicot est la vitesse des automobilistes sur la montée des Quarante-Deux. Il mentionne avoir fait plusieurs plaintes auprès de la Ville et de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent. M. Racicot mentionne que la vitesse permise de 70 km/h est inappropriée, d'autant plus qu'il y a de plus en plus de circulation. Il demande que la Ville installe un panneau qui indique la vitesse des automobilistes.

Mme Roy mentionne qu'effectivement, il y a un vrai problème de vitesse à cet endroit. La Ville continue de faire des représentations auprès du ministère des Transports (MTQ), mais ce dernier refuse de diminuer la vitesse à 50 km/h.

Mme Brisson mentionne qu'à la suite de l'intervention de M. Racicot, la Ville a demandé à la régie de police de faire des opérations de surveillance de vitesse sur ce tronçon de la montée des Quarante-Deux, ce qui a été fait sur plusieurs jours. De plus, des demandes ont été faites au MTQ, en collaboration avec la régie de police, pour que des panneaux d'affichage de vitesse permanents soient installés à cet endroit, mais la Ville a essuyé un refus. Les policiers demeurent très présents dans ce secteur et la Ville poursuit ses efforts dans ce dossier afin de régler cette problématique.

Mme Roy mentionne que dans les deux dossiers, il y aura un suivi approprié.

M. Pierre Benoit

- M. Benoit appuie le premier dossier de M. Racicot et prétend que la hauteur des terrains sera de plus de 16 pouces.
- M. Benoit appuie aussi le second dossier de M. Racicot, soit la vitesse sur la montée des Quarante-Deux.

Mme Roy mentionne que cette route est gérée par le MTQ et que la Ville doit obtenir son autorisation avant d'installer des panneaux d'affichage de vitesse permanents ou de modifier la vitesse permise, car la Ville n'a pas juridiction sur cette route. Des démarches constantes sont faites auprès du MTQ pour que la situation change.

- M. Benoit mentionne ne pas être venu à une séance du conseil depuis octobre 2019. Depuis tout ce temps, il n'a eu aucune communication avec son conseiller, ni avec la Ville. M. Benoit est désolé que le conseiller de son district et que les employés de la Ville n'aient pas répondu à ses questions.

M. Pierre Champagne

- M. Champagne félicite les employés du Service des infrastructures et gestion des actifs pour l'installation des cônes sur les terrains de pétanque afin que les joueurs respectent les règles de distanciation physique.
- M. Champagne demande à quel moment débutera le projet District Sainte-Julie.

Mme Roy mentionne qu'une résolution a été adoptée pour autoriser la signature du protocole d'entente. Par la suite, il y aura préparation de l'échéancier des travaux.

- M. Champagne mentionne que sur la rue de Murano, à l'intersection du boulevard Armand-Frappier, les piétons qui traversent le boulevard Armand-Frappier au feu piéton ne sont pas protégés, car les véhicules sont aussi autorisés à tourner à gauche.

Mme Roy mentionne que l'automobiliste a l'obligation de céder le passage aux piétons avant de tourner à gauche. Malheureusement, ce n'est pas toujours respecté.

- M. Champagne demande si des bornes de recharge pour les véhicules électriques sont prévues dans le projet Vivacité. M. Bernardin répond par l'affirmative.

Des vérifications seront tout de même faites quant au nombre de bornes prévu dans ce projet.

- M. Champagne demande s'il peut stationner son véhicule dans le stationnement incitatif de la Ville situé près de l'aréna, sans obtenir l'autorisation de la Ville. Mme Roy répond par l'affirmative.
- M. Champagne demande si le centre communautaire des Chevaliers de Colomb sera acquis par la Ville. Mme Roy répond par l'affirmative. M. Champagne suggère que la Ville acquière aussi le 500, boulevard Saint-Joseph.
- M. Champagne demande s'il y aura des élections à Sainte-Julie.

Mme Roy mentionne qu'une personne a annoncé qu'elle se présentait à la mairie, soit M. Mario Lemay, avec une équipe renouvelée. Il y a aussi une autre personne qui a manifesté son intention de se présenter. La période de mise en candidature est du 17 septembre 2021 au 1^{er} octobre 2021 à 16 h 30. C'est pour cette raison que la séance publique d'octobre sera tenue le 1^{er} octobre 2021 à 11 h.

M. Jacques Blanchard

- M. Blanchard demande si un local est prévu pour les Chevaliers de Colomb lorsque la Ville aura acquis le centre communautaire. Mme Roy répond par l'affirmative.

M. Imane Slaoui

- M. Slaoui désire obtenir des détails concernant les démarches de financement que la Ville a entreprises pour l'acquisition des terrains de la rue de la Falaise et désire savoir si la Ville a trouvé un partenaire pour y parvenir.

Mme Roy mentionne qu'une demande officielle d'aide financière a été faite à la Communauté métropolitaine de Montréal. La Ville continue à monter le dossier pour faire le montage financier nécessaire à l'acquisition de ces terrains.

M. Benoit Goyer

- M. Goyer demande si la Ville ira de l'avant avec l'octroi du contrat pour la construction de la rue de la Falaise.

Mme Roy mentionne que la Ville continue de travailler pour l'achat éventuel du boisé de la Falaise dans le but de le protéger.

21-397

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 48.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Nathalie Deschesnes,
Greffière